

MOTION DU BUREAU DE LA SECTION FEDERALE

Le rapport France Travail a été rendu public le 19 avril dernier.

Ce rapport, qui s'inscrit dans le projet de loi « Plein Emploi », porte la création de France Travail au 1^{er} janvier 2024, ce qui n'est pas sans rappeler la fusion ASSEDIC – ANPE, qui a abouti à la disparition de ces deux entités. Les éléments exposés au rapport génèrent pour le bureau de la section fédérale de grandes inquiétudes.

Au motif « *d'une surcharge administrative, d'un manque de transparence, d'un coût de coordination trop élevé et d'un manque d'efficience de la dépense publique* » le gouvernement souhaite créer France Travail, système qu'il considère nécessaire pour « *répondre aux enjeux de la nation* ». L'objectif est clair : « *satisfaire les besoins des entreprises et répondre aux filières en tension* ».

Pour ce faire, le gouvernement exige des bénéficiaires du RSA une contrepartie par l'exercice d'une activité à raison de 15 à 20h par semaine. Au travers de quel contrat, quel salaire, quelle convention collective cette activité sera-t-elle encadrée ? Pour le gouvernement, ce sujet relève, vraisemblablement, de l'accessoire puisque le rapport France Travail n'y fait aucune mention.

Le bureau dénonce la création d'un potentiel bénévolat contraint, générant un travail obligatoire non rémunéré sous couvert d'insertion sociale. Si tel était le cas, il s'agirait là d'une régression sociale sans précédent que le bureau condamnerait et combattrait avec la plus grande fermeté.

Le rapport porte la disparation programmée de Pôle Emploi au profit de France Travail, sous la gouvernance directe de l'Etat et des Collectivités. France Travail sera en charge, comme c'est le cas aujourd'hui, du placement des « demandeurs d'emploi » qui sont inscrits en tant que tels mais aussi de celui des personnes « sans emploi » que sont tous les « privés d'emploi » non-inscrits dont une partie des bénéficiaires du RSA.

Le bureau condamne une poursuite des plans gouvernementaux visant à la déstructuration du marché du travail et celle des statuts des salariés. Quid du devenir du statut des agents de Pôle Emploi, de leur convention collective, du statut de droit public, de leurs droits, de leurs emplois, mais aussi la question même de leur sécurité, déjà bien mise à mal par les différentes réformes d'assurance chômage, dans l'exercice de cette nouvelle mission ?



Les jeunes et les travailleurs handicapés ne seront pas en reste ! France Jeunes (incarné demain par les missions locales) et France Handicap (qui reviendra à Cap Emploi) seront en charge de mettre tout le monde sur le pont !

Le bureau note, également, que la création de France Travail engendre la refonte totale du Système Informatique de Pôle Emploi : quelles conséquences pour les collègues de la DSI ? Par ailleurs, seuls, les métiers en lien avec le placement entrent dans le périmètre de ce rapport. Quid des métiers liés à l'indemnisation, aux fonctions supports... ? Le bureau s'interroge sur la question même de leur rattachement dans l'entité France Travail.

Le bureau dénonce, dans la droite ligne des réformes d'assurance chômage et celle des retraites, la poursuite d'une politique d'abaissement du coût du travail. Au travers de cette logique, tout est mis en œuvre pour nous faire tous travailler le plus tôt et le plus longtemps possible, au moindre coût.

Pour ces raisons, le bureau de la section fédérale est fondamentalement opposé à la création de France Travail, au même titre qu'il l'est envers les réformes et lois destructrices des droits sociaux.

Adoptée à l'unanimité le 3 mai 2023